



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 24/04/2020

## POLLUTION DE L'ESCAUT : LE PRÉFET S'ENGAGE À LA TRANSPARENCE

Dans la nuit du jeudi 9 avril et vendredi 10 avril 2020, une brèche importante dans un des bassins de décantation des eaux de la sucrerie Téréos située à Escaudoeuvres a conduit au déversement d'un volume estimé à 100 000 m<sup>3</sup> de ces eaux, sur les communes de Thun-Saint-Martin et Iwuy dans département du Nord.

Cet incident rapidement signalé par l'entreprise et malgré son intervention rapide sur les lieux a engendré l'inondation d'une vingtaine d'habitations voisines, ainsi que des champs et prairies. Les eaux ont également ruisselé vers l'Escaut, fleuve international, qui fait l'objet d'une gestion coordonnée entre les différentes régions traversées.

### Une pollution d'origine organique

Le bassin concerné par l'incident contient de l'« eau lagunée » ayant servi au lavage des betteraves de la précédente campagne et des eaux pluviales et contient des matières organiques d'origine végétale. Celles-ci peuvent provoquer une baisse temporaire de l'oxygène disponible induisant une mortalité de poissons et autres espèces aquatiques selon la quantité déversée.

Il est important de préciser que l'incident n'a pas provoqué d'infiltration dans la nappe profonde dédiée à la fourniture d'eau potable.

### L'exploitant et les services de l'État ont répondu à l'urgence

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Nord est intervenu peu après l'incident pour pomper l'eau des habitations et des fossés.

Dès le 10 avril 2020, l'inspection des Installations Classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a demandé à l'exploitant de faire des analyses dans les cours d'eau pour identifier et quantifier une pollution éventuelle. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la DREAL, ont également procédé à des prélèvements.

VNF a également provoqué des lâchés d'eau depuis des barrages en amont, et le 22 avril 2020, la société Téréos a mis en place cinq aérateurs dans le canal pour accélérer la réoxygénation de l'eau

### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

## **Une enquête est en cours pour déterminer les responsabilités :**

Suite au constat d'une importante mortalité piscicole, une enquête judiciaire a été engagée par l'OFB dans le cadre de ses activités de police de l'eau. La sucrerie Téréos est, en effet, tenue à des engagements stricts relevant de la législation des installations classées pour l'environnement.

L'enquête, conduite sous l'autorité du procureur de la République de Cambrai, vise notamment à déterminer la part de responsabilité de l'entreprise dans cette pollution et l'ampleur de cette dernière.

Michel Lalande, préfet du Nord, s'engage à prescrire la réalisation par l'exploitant d'une étude géotechnique de tous les bassins, en vue de mieux connaître leurs caractéristiques, leur état, et déterminer les travaux à prévoir ainsi qu'un plan de surveillance.

## **La transmission d'informations aux autorités belges**

L'Escaut prend sa source dans le nord de la France et continue son trajet à travers la Wallonie, la Flandre et les Pays-Bas pour se jeter dans la Mer du Nord. Ainsi, la gestion durable de ce fleuve international nécessite une coopération qui a abouti en 1998 à la création de Commission Internationale de l'Escaut (CIE).

En cas de pollutions accidentelles sur un des territoires, pouvant avoir un impact transfrontalier susceptible de menacer de façon significative la qualité de l'eau, un système d'avertissement et d'alerte de l'Escaut (SAAE) a été mis en place pour transmettre une information dans les meilleurs délais aux parties concernées.

Dans le cas précis de l'incident de la sucrerie Téréos, les mesures effectuées sur le terrain le 10 avril 2020 n'ont pas mis en évidence de pollution. Néanmoins, bien qu'une diminution d'oxygène avec l'apparition d'une mortalité piscicole ait pu être constatée dans les jours suivant l'accident, un retour progressif à un taux d'oxygène plus normal a été mesuré. Il n'y a donc pas eu d'alerte aux régions situées en aval, en particulier côté belge.

Cependant, lorsque la mortalité piscicole est devenue significative côté français, des premiers signes de pollution ont également été mesurés côté belge. Dès lors, un échange a été instauré entre les services compétents des deux pays amis et l'État français est disposé à transmettre aux autorités belges dans le respect de la procédure judiciaire en cours, toute information utile.

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord suit ce sujet avec la plus grande attention et assure ses partenaires belges qu'il sera traité avec la plus grande transparence.

### **Préfecture du Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE cedex

[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)

